

## **DEPARTEMENT DU VAR**

### **Commune de Cavalaire**

## **ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau – transfert de gestion – extension portuaire pour le redéploiement des infrastructures portuaires

du lundi 12 novembre 2018 au vendredi 14 décembre 2018

## **CONCLUSIONS D'ENQUETE**

### **TRANSFERT DE GESTION**

Gisèle FERNANDEZ  
COMMISSAIRE ENQUETEUR

**GISELE FERNANDEZ**  
**COMMISSAIRE**  
**ENQUETEUR**  
**T.A. TOULON**

## ***1 - RAPPEL :***

### **Objet de l'enquête :**

Le projet de redéploiement des infrastructures portuaires et des espaces sur le domaine public maritime vise à réunir les deux bassins est et ouest et à concevoir un aménagement sur 20 hectares, sur la base des grandes tendances du marché de la plaisance pour les années à venir, d'intégrer une stratégie globale de développement social, économique et environnemental pour une ville côtière durable.. Il a été conçu sur la base d'une « étude prospective et d'opportunité »

Ce projet de redéploiement des infrastructures portuaires impose une enquête publique unique regroupant 3 dossiers :

- demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau ,
- extension portuaire ,
- **transfert de gestion, objet de ces conclusions.**

### **Contenu du dossier :**

#### ***DOSSIER ADMINISTRATIF :***

- Arrêté n° DDTM/SAD/UPEG – 2018/27 de Monsieur le Préfet du Var en date du 12 octobre 2018 : pièce 1
- Avis d'enquête : pièce 2
- Avis de la mission régionale d'autorité environnementale n° Garance 2017-001680 : pièce 3
- Désignation du commissaire enquêteur N°E18000069/83 : pièce 4

#### ***DOSSIER PUBLICITE :***

- Var matin du 22 octobre 2018 : pièce 1
- La Marseillaise du 23 octobre 2018 : pièce 2
- Var matin du 12 novembre 2018 : pièce 3
- La Marseillaise du 15 novembre 2018 : pièce 4
- Certificats d'affichage de début d'enquête: pièce 5 et 6
- Certificats d'affichage de fin d'enquête: pièce 7 et 8
- Factures justificatives des publications : pièce 9
- Affichage panneaux lumineux : pièce 10

#### ***REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE :***

- un registre de 30 feuillets + couverture

#### ***DOSSIER TRANSFERT DE GESTION***

- Convention : pièce 1 (numérotée 3)
- Plan : pièce 2 (numérotée 4)

GISELE FERRANDEL  
COMMISSAIRE  
ENQUÊTEUR  
T.A. TOULON

## Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée, conformément à l'arrêté préfectoral, du 12 novembre au 14 décembre 2018 soit 33 jours.

**Lieu de l'enquête :** mairie de Cavalaire

**Jours et Heures d'ouvertures :** du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 8h à 12H.

## Mesure de publicité

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, les mesures de publicité ont été mises en œuvre :

### - **affichage de l'arrêté :**

**L'arrêté a été affiché du 17 octobre au 17 décembre 2018 à l'extérieur de l'hôtel de ville sur les panneaux dédiés à l'affichage.**

- en date du 22 octobre, visible de l'extérieur
  - hall de l'hôtel de ville
  - bâtiment annexe dans l'enceinte portuaire
- en date du 23 octobre :
  - maison de la mer, visible de l'extérieur
  - Capitainerie à l'intérieur et à l'extérieur
  - Médiathèque : dans l'établissement
  - Mobilier urbain situé dans l'enceinte portuaire visible du public

Les 2 certificats d'affichages en date du 23 octobre en attestent.

### - **publications :**

1ère parution :

- **var matin le 22 octobre 2018**
- **la Marseillaise le 23 octobre 2018**

2ème parution :

- **var matin du 12 novembre 2018**
- **la Marseillaise du 15 novembre 2018**

### - **Dématérialisation de l'enquête :**

L'ensemble du dossier était consultable pendant la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'Etat dans le Var à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr>

3 postes informatiques étaient à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans la salle qui lui était dédiée .

Les observations, propositions pouvaient être adressées par voie électronique à la même adresse en utilisant le formulaire de « contact ».

## Déroulement des permanences :

J'ai siégé, conformément à l'arrêté préfectoral, les jours suivants :

- Lundi 12 novembre : 9h à 12 h et de 14 à 17 heures (compte tenu du nombre de visiteurs : je me suis arrêté à 12h30 et j'ai repris à 13h) – après la permanence : réunion de synthèse : 1 h
- Mercredi 21 novembre de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures (compte tenu du nombre de visiteurs : je me suis arrêté à 12h30 et j'ai repris à 13h30) - après la permanence : réunion de synthèse : 2 h
- Mardi 27 novembre : de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures (compte tenu du nombre de visiteurs : je me suis arrêté à 12h30 le midi et le soir à 17h30) - après la permanence : réunion de synthèse : 1 h 30
- Jeudi 6 décembre : de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures (compte tenu du nombre de visiteurs : je me suis arrêté à 12h30) - après la permanence : réunion de synthèse : 2 h 30
- Vendredi 14 décembre de 9 à 12 heures et de 14 à 16 heures . après la permanence : réunion de synthèse : 1 h

Les réunions de synthèse avaient pour objet de faciliter l'élaboration du PV de synthèse et les réponses du MO compte tenu de la période de fêtes et de la fermeture des bureaux. Cependant, compte tenu du nombre important de courriers, dires et pièces jointes , mails, j'ai demandé en accord avec le MO et la responsable du dossier à la DDTM (Mme Béranger) à bénéficier d'un délai supplémentaire pour rendre mon rapport et mes conclusions en application de l'article L.123-15 du code de l'environnement soit le 30 janvier au lieu du 15. Cette demande a reçu une réponse positive en date du 20 Décembre 2018. (courriers Dossier annexe)

## Clôture de l'enquête

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet du Var l'enquête a été close le vendredi 14 décembre 2018 à 16 heures.

Le registre d'enquête publique a été clos et signé par mes soins. Il comprend :

- 62 dires dans le cahier numérotés de 1 à 61 ( un 29 .1 et 29 .2)
- 31 Pièces jointes
- 38 lettres (1-2-3 ensemble)
- 243 mails (à noter des mails reçus par erreur concernant une autre enquête publique. En accord avec Mme Béranger, nous n'avons pas modifié la numérotation pour plus de clarté).  
Le tableau annexé fait état de ces erreurs.

Il est à noter que le dossier « Transfert de gestion » n'a fait l'objet que d'une observation.

GISELE FERNANDEZ  
COMMISSAIRE  
T.A. ENQUETEUR  
TOULON

## 2 – AVIS PERSONNEL

Je considère :

- que la publicité faite par voie de presse dans les annonces légales officielles, par voie d'affichage, a permis l'information de la population avant et pendant toute la durée de l'enquête,
- que la date de l'enquête n'a pas à être remise en cause compte tenu du grand nombre de participants à l'enquête,
- que le dossier précise l'objet et les dispositions générales, l'exécution et l'entretien des travaux, la durée et la fin du transfert. Les explications du projet de transfert sont logiques et correspondent à la situation actuelle.
- que le dossier prouve bien l'interdépendance de ce transfert avec le projet de redéploiement : permettre d'accueillir un bâtiment mixte avec salle culturelle, office du tourisme, locaux techniques et parking.

### Conclusions :

Au terme de cette enquête publique que j'ai menée avec diligence et équité, après avoir analysé l'ensemble du dossier avec beaucoup d'attention

Et compte tenu :

- De la régularité de l'enquête publique qui s'est déroulée sans incident,
- De l'information qui a été faite conformément aux prescriptions réglementaires,
- De ma propre analyse du dossier loi sur l'eau que je considère complet, bien renseigné, de qualité.. et de celui plus précisément « transfert de gestion »
- De l'interdépendance des projets
- De ma visite du site objet du transfert
- De la justification de ce transfert de gestion
- De mes rencontres avec les porteurs du projet (Mairie et Maître d'oeuvre, DDTM)
- De la réponse apportée à la seule observation (dossier Annexes)

**J'EMETS UN AVIS FAVORABLE A LA DEMANDE DE TRANSFERT DE GESTION A LA COMMUNE DE LA PARCELLE AN 126 (ex AZUREVA)**

A Bormes Les Mimosas le 28 janvier 2019

Le commissaire Enquêteur

**GISELE FERNANDEZ**  
Gisele Fernandez  
**COMMISSAIRE**  
**ENQUETEUR**  
**T.A. TOULON**